



**LYCÉE LOUIS  
MASSIGNON**  
ليسيه لوي مسينيون

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## LA PROTECTION DE L'ENFANCE



« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur. »

Déclaration de Genève.

### Tout employé du lycée français Louis Massignon d'Abu Dhabi s'engage quel que soit son statut à :

- Prendre connaissance des Lois locales de protection de l'enfance :

Federal Law No.3 of 2016 on child rights (WADEEMA'S LAW)

La charte de la protection de l'enfance, publiée par l'ADEK, s'applique à toutes les écoles publiques et privées et à tous leurs employés à Abu Dhabi.

- La responsabilité de protéger les enfants contre toute forme de maltraitance :
- Le devoir de signaler tout élément inquiétant recueilli et/ou observé à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement scolaire.

La Loi Emirienne entend protéger les mineurs d' « abuse » : la maltraitance sur mineur, et de « neglect » : la négligence.

**Est qualifié d' « abuse » :** « La maltraitance fait référence à la violence physique, aux châtiments corporels, à la violence psychologique, à la violence sexuelle et comprend également le harcèlement, l'exploitation et la négligence ».

**Est qualifié de « neglect » :** « La négligence est le manquement persistant à satisfaire les besoins physiques, émotionnels et/ou psychologiques fondamentaux d'un élève, susceptible d'entraîner une atteinte grave à la santé ou au développement de l'enfant »<sup>1</sup>.

La charte de la protection de l'enfance a pour vocation de renforcer la prévention, apporter un soutien et détecter le plus tôt possible les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.

- Prévenir les dangers auxquels un mineur peut être exposé.
- La prévention des comportements à risques
- La surveillance du respect des obligations scolaires
- Les visites médicales obligatoires
- Le signalement de toute situation d'enfant en danger ou en risque de danger. (Confère circuit de la protection de l'enfance au LLM).



**LYCÉE LOUIS  
MASSIGNON**  
ليسيه لوي مسينيون

ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### **Les acteurs :**

Le proviseur de l'établissement est responsable de la protection de l'enfance au sein du lycée. Il est notamment chargé d'informer les collègues de l'existence et de la mise en place de la charte de protection de l'enfant.

Tous les personnels du LLM sont un relai de la politique impulsée sur le plan national, auprès des élèves au quotidien.

Les personnels sont les acteurs principaux de la prévention, du repérage et de la transmission des informations préoccupantes.

Leur rôle est de sensibiliser, informer et orienter les élèves.

La réflexion partagée au sein de l'équipe éducative, le dialogue entre l'école et les parents, le travail partenarial permettent de trouver des réponses aux difficultés rencontrées par les élèves et d'intervenir de manière précoce.

Le personnel médico-social apporte expertise et conseils techniques aux élèves et à l'institution. Infirmières et assistants de service social sont à l'écoute des élèves et des familles et mettent en œuvre les actions nécessaires.

Un point d'écoute est mis en place au sein de l'établissement.

### **Rôle particulier des enseignants :**

#### **Ils participent à :**

- L'information et à la sensibilisation des élèves à la protection de l'enfance ;
- Transmission de connaissances sur les droits de l'enfant ;
- Les risques qu'ils peuvent encourir dans la vie quotidienne ;
- Les différentes formes de maltraitance auxquels ils peuvent être confrontés ;
- Ils les informent sur le dispositif de protection de l'enfance ;
- Les aident à savoir se prémunir et demander de l'aide ;
- Ils repèrent les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.

Ils transmettent, après analyse de la situation, les informations préoccupantes au chef d'établissement pour traitement et au point écoute pour information.